L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 27 MAI 1852

Imprimé et publié par G. F. WEISSE. No 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI MATIN, 27 MAI.

POUR PRESIDENT:
MILLARD FILLMORE.
POUR VICE PRESIDENT:
JOHN J. CRITTENDEN.
[illegible] de la Convention nationale whig.

Candidats pour la Convention.

Premier district représentatif MM. [illegible]

Deuxième district représentatif MM. [illegible] Bradford et Charles J. [illegible]

Troisième district représentatif MM. [illegible] W. H. Avery, A. Bro[illegible]

Quatrième district représentatif—MM. [illegible] W. Andrews et H. B. Eggles[illegible]

Cinquième district représentatif MM. [illegible] Burton et Robert [illegible]

Sixième district représentatif—MM. T. [illegible]

Septième district représentatif MM. [illegible] Castellanos.

POUR LA CONVENTION:
TICKET SENATORIAL.
J. P. BENJAMIN.
C. ROSELIUS.
C. DUFOUR.
LEONARD MATHEWS.

Les whigs de la paroisse Jefferson ont nommé M. [illegible] Scott, délégué pour la convention [illegible] P. [illegible] a décliné la [illegible]

Le [illegible] correspondant du *Charleston Courier* [illegible] Washington [illegible] ce journal que les amis [illegible] Scott sont [illegible] de sa nomination [illegible] M. Hunt et de [illegible] résolution qui aurait pour [illegible] de la convention relativement au [illegible] compromis. Nous n'en croyons rien. Que les [illegible] M. Scott des quelques Etats libres, [illegible] de conduite, cela se [illegible] n'est pas en majorité. Nous [illegible] nécessité de maintenir [illegible] compromis sera proclamée [illegible] nombre des délégués du Nord.

Nous avons annoncé l'autre jour, sur la foi des journaux de l'Alabama, que le général Herrera, ex-président du Mexique, se trouvait à Montgomery et se dirigeait vers la Nlle Orléans. Ces journaux commettaient une erreur de nom. Il s'agit du général mexicain Don José Maria [illegible] de visiter le Nord et qui est [illegible] en route pour la Nlle Orléans où il attend une [illegible] pour se rendre à Vera Cruz.

VENTE DE TERRAINS.—Une grande vente de terrains appartenant à la succession Coquet, aura lieu [illegible] lundi prochain par le ministère de M. [illegible] encanteur, et nous croyons devoir y appeler l'attention spéciale des capitalistes. Il s'agit de tout cet espace compris d'une part entre le Chemin du Bayou et la Promenade Ca[illegible], et de l'autre entre la rue Rocheblave et [illegible] Orgenois. Les terrains sont au nombre de [illegible] deux et sont libres de toute [illegible]. Ceux qui veulent [illegible] les jardins ont là une occasion favorable de [illegible] sans encourir de dépenses [illegible]. Comme les immeubles ont en ce moment une tendance à la hausse et que leur [illegible] Les conditions sont d'ailleurs extrêmement faciles.

THÉATRE D'ORLÉANS.—On n'oubliera pas [illegible] c'est ce soir la dernière fois [illegible] Koska [illegible] le rôle d'Hélène [illegible] de M. Lemoule [illegible] représentation.

TEXAS.

[illegible] M. [illegible] Barber, le colonel Thomas [illegible] Hamilton sont arrivés [illegible] *Mayor Harris* est arrivé [illegible] théâtre St Charles de [illegible] Orléans, Mme Franklin, est morte [illegible] *J. W. Raine*, qui se [illegible] en partie de la [illegible]

MEXIQUE.

Nous avons reçu des journaux de Mexico jusqu'au [illegible] courant.

[illegible] comme président du sénat [illegible] M. [illegible] pour le [illegible] démission [illegible] Etat de Mexico. La démission [illegible] élection de son successeur [illegible] Oaxaca [illegible]

[illegible] le président de la 2e chambre de la [illegible] de Sonora, remplie jusqu'alors [illegible] M. Zepeda, a été déclarée vacante.

[illegible] de Guadalajara a été prorogée [illegible] de juin, après avoir nommé [illegible] gouvernement de l'Etat MM. Joaquin [illegible] Mateo Polanco.

[illegible] de guerre mexicains, le steamer [illegible] Vera Cruz et le [illegible] sont mouillés à Vera Cruz et [illegible] l'arrivée du commandant général de [illegible] Tomas Marin, pour mettre à la voile [illegible]

Les journaux de Mexico annoncent l'arrivée de M. Maretzek et de sa troupe d'opéra.

[illegible] contenues dans des ba[illegible] la douane de Cordova [illegible] expédiée et aucun hors de l'Etat [illegible] d'exportation.

[illegible] Oaxaca, dans la première [illegible] 274 hommes et 32 femmes [illegible] Il est entré dans la [illegible] 1,297 voyageurs [illegible]

Le *Progreso* de Vera Cruz publie des avis de [illegible] pas encore en Mexique [illegible] expéditionnaire [illegible] Vega. Cet officier [illegible] Tiposuco à la tête de six cents hommes pour se diriger sur [illegible]

Les journaux mexicains [illegible] Guatemala. Le président a nommé [illegible] Fernando Lorenzana, marquis de [illegible] ministre plénipotentiaire à Rome, Don [illegible] Molina, ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis et Don Felix Dottres, consul général de la République à Paris.

Le steamer *Jenny Lind* est arrivé à Charleston [illegible] venant de New York [illegible] cinquante heures.

Le steamer *El Dorado* est arrivé à New-York [illegible] d'Aspinwall et de la Havane.

Le steamer *Europa*, qui a quitté New York [illegible] avait 120 passagers [illegible]

[illegible] Nous avons déjà annoncé que le [illegible] faisaient de grands ravages [illegible] Jamaïque.

A Demerara la fièvre jaune continue à sévir [illegible] deux ou trois navires anglais ont [illegible] la moitié de leurs équipages.

A Antigua, règne une sécheresse extraordinaire [illegible] sont déjà à moitié compromises [illegible] les chevaux, les mulets périssent [illegible] au milieu de leurs pâturages [illegible] et transformés en déserts.

La sécheresse n'est pas moins grande à Ste Catherine.

On fait de grands préparatifs à Cayenne pour recevoir les Français condamnés à la peine de la transportation dans cette colonie. Les autorités avaient voulu organiser un grand bal en l'honneur de Louis Napoléon, mais les souscriptions ne se sont point présentées, et la fête a été par conséquent remise indéfiniment.

Le bruit courait à Nassau que M. Cunard était allé à Londres pour obtenir l'autorisation d'établir un service de paquebots à vapeur entre New York, Nassau, la Jamaïque et quelques autres îles.

La tranquillité a été rétablie à la Martinique. Les deux journaux qui se publiaient dans l'île ont [illegible] de paraître et ils ont été remplacés par deux feuilles d'annonces.

Les incendiaires sont à l'œuvre à la Guadeloupe. Ils mettent le feu aux habitations et menacent les villes qui ne se protègent plus qu'avec difficulté.

ST DOMINGUE.—Il a été reçu à New York des avis de Santo Domingo jusqu'au 21 avril. Le colonel T. S. Heniker, représentant au congrès de la République dominicaine, s'est embarqué à bord du brick Arthur Leary (arrivé depuis à Boston) pour se rendre aux Etats Unis, chargé d'une mission diplomatique auprès du gouvernement americain. La République dominicaine qui forme la partie occidentale d'Haïti renferme une très forte population blanche, mais elle est sans cesse menacée par Soulouque dont l'ambition est d'étendre sa domination sur toute l'île, et qui a plus d'une fois tenté de soumettre les Dominicains. On croit que le colonel Heniker vient solliciter l'intervention du gouvernement américain et réclamer sa protection contre le noir empereur d'Haïti.

LE COURONNEMENT DE L'EMPEREUR FAUSTIN IER.—Le correspondant du *Herald* de New-York, écrivant de Port-au-Prince à ce journal, lui transmet de bizarres détails au sujet du couronnement de l'empereur Faustin Ier.

Depuis deux mois, il arrivait des troupes de toutes les parties de l'île. Mais les soldats étaient déguenillés et ressemblaient à de véritables mendiants. Ils entraient dans la ville sans ordre et par groupes. Quelques-uns avaient de mauvais fusils sans batterie, d'autres étaient armés de bâtons; le plus grand nombre n'avaient pas de souliers, et beaucoup n'avaient pour tout vêtement qu'un débris de chemise!

La cérémonie du couronnement a eu lieu dans une vaste tente établie dans l'enceinte du Champ de Mars et pouvant recevoir dix à douze mille personnes. A douze cents pieds environ en arrière, se trouvait une autre tente, de moindres dimensions, où l'empereur et l'impératrice ont revêtu leur costume de cérémonie. A une des extrémités de la grande tente s'élevait un autel, les députés, les nobles, les dames d'honneur (le tout d'un magnifique noir), remplissant l'espace réservé aux grands dignitaires. Leurs Majestés se sont rendues à l'endroit où elles devaient être sacrées et recevoir la couronne au milieu d'une double haie de soldats et précédé d'un vicaire général et de dix-huit ou vingt prêtres. L'impératrice, grosse négresse joufflue, marchait sous un dais, environnée de ses dames d'honneur; elle portait un costume de la plus grande richesse. Bien qu'autrefois marchande de poisson, elle a parfaitement joué son rôle d'impératrice. Soulouque la suivait sous un autre dais, tenant un sceptre de la main droite et un autre de la main gauche. Est-ce une façon de dire qu'il se considère comme doublement roi? Conduits à leur prie Dieu, Leurs Majestés ont fait une courte prière, puis le vicaire général a béni la couronne, l'épée, le sceptre, le manteau, le collier. Le reste se devine. La cérémonie s'est terminée par des vivats et des cris d'allégresse.

Affaire Sartiges.

On s'occupe beaucoup à Washington du différend survenu entre M. de Sartiges, ministre de France aux Etats Unis, et M. John Barney, de Baltimore, ex-membre du Congrès. Ce dernier vient de préciser ses accusations contre l'ambassadeur français dans une lettre publiée par les journaux de la capitale.

La plupart des griefs de M. Barney sont vraiment pitoyables, et nous avons peine à comprendre qu'un homme de sens ait songé à en faire l'aveu au public. C'est du commérage de vieille femme, rien de plus. Le beau motif, en vérité, pour deux hommes de cour d'aller se couper la gorge, parce qu'une jeune miss à qui M. Barney a tourné le dos pour adresser la parole à quelque vieille douairière, profite de ce moment pour prendre le bras du galant ministre français! Et cette autre affaire du club de Baltimore? Et cette conversation à bord du *Baltic*? Et cet incident burlesque au grand dîner ou [illegible] d'une jeune dame? Et cette colossale [illegible] à propos de la préférence, bien naturelle, [illegible] M. de Sartiges [illegible] jeunes filles sur la [illegible] que nous ne savons [illegible] Nous gageons que si l'on transmettait à Paul de Kock la lettre de cet ex-[illegible] M. Barney, il trouverait moyen d'en extraire pour un de ses futurs romans autant de chapitres désopilants qu'il s'y trouve d'alinéas et il y en a de bon compte au moins douze.

Mais nous laissons attendre l'épître. La voici tout entière:

Washington, 14 mai 1852.

.... Parmi les deux cent et quelques membres qui composent le Club de Baltimore, [illegible] trouve beaucoup qui n'aiment point la [illegible] de cigare, et des placards imprimés défendent aux fumeurs d'occuper la salle qu'on appelle Salle du Président. En y entrant au mois de novembre dernier, j'y trouvai quatre messieurs qui fumaient tranquillement autour du feu; je me permis d'appeler leur attention sur le règlement, et je les invitai à choisir dans la maison telle autre pièce qui leur conviendrait. On m'apprit plus tard que ces quatre messieurs n'étaient autres que le ministre de France et sa suite.

Désireux de faire disparaître toute apparence d'inimitié, je priai la personne qui avait présenté M. de Sartiges au club de me donner pour lui une lettre d'introduction. A la suite d'une échange de cartes, je la lui envoyai avec un billet très poli pour l'inviter à dîner avec les membres du cabinet, des ministres étrangers, des juges de la cour suprême, de sénateurs, etc. Il refusa, en disant qu'il avait un engagement préalable; je croyais néanmoins avoir eu la paix avec lui.

Il n'en était point ainsi cependant. Me trouvant à bord du *Baltic*, j'exprimais à madame [illegible] regret de ne point voir près d'elle sa fille. Sa sœur voulez vous dire sans doute, observa M. de Sartiges. Je suis, répondis-je, qu'elle est à l'âge [illegible] leur extrême jeunesse peut [illegible] le faire prendre pour deux sœurs.—Vous venez bien tard avec vos compliments, [illegible] ministre.

La deuxième scène survint à la suite d'un [illegible] dîner où se trouvaient des dames et des messieurs. Une jeune dame venant de chanter [illegible] façon très agréable. Je fis la remarque [illegible] avais entendu, hors de l'Italie, [illegible] voix plus [illegible] mélodieuse [illegible] d'une grande étendue. M. de Sartiges dit aussi [illegible] d'un air railleur. «Ces vieux membres du congrès sont toujours à faire de beaux discours [illegible] c'est là leur vocation.»

La troisième scène eut lieu chez le ministre d'Espagne. Je dansais avec une jeune personne. M.... de la danse qu'elle était, je me retournais pour lui dire tout bas son nom. M. de Sartiges dit à l'instant: «Votre partenaire vous [illegible] mademoiselle, acceptez mon bras.» Et il emmena la demoiselle.

M......, qui se distingue par le sentiment des convenances, fit l'observation que c'était insulte la moins méritée dont elle eut jamais été témoin. En rencontrant le lendemain M. de Sartiges, je le prévins qu'il n'eût plus désormais à m'adresser la parole ni à s'occuper de moi.

Au bal du sénateur Gwin, où se trouvait une grande foule, comme pour montrer son mécontentement, M. de Sartiges prit un cigare dans sa poche, s'avança hardiment vers le lustre qui pendait au milieu du salon, alluma son cigare puis sortit en lançant des bouffées de fumée au nez des dames qui se trouvaient sur son passage. Au dîner dont j'ai parlé plus haut, il se conduisit de la même façon. J'étais présent.

Je l'ai entendu aussi dire qu'il invite à ses soirées aussi peu de dames mariées que possible, et pas une femme laide, qu'elle soit mariée ou non. Dans plus d'un cas, il a adressé exclusivement ses invitations à de jeunes et jolies demoiselles, sans s'inquiéter de frère, sœur, père ou mère, et quand on lui a fait observer qu'il était peu convenable qu'une jeune personne vienne chez un garçon sans la protection d'un des membres de sa famille, il a répondu: «Les femmes américaines sont toujours prêtes à venir à une fête, avec ou sans invitation.» Il déclare tout haut chaque jour que rien ne pourrait le décider à prendre pour femme une Américaine.

Il se rend insupportable à ses voisins en tirant le dimanche sur des rats et des chats, tandis que tout le monde va à l'église. Il refuse de se soumettre à aucune des observations de la police et affirme que son domicile est inviolable.

Ayant autrefois connu le prince Jérôme Napoléon Bonaparte, maintenant président du sénat de France, qui fut l'hôte de mon père à l'époque de son mariage, je lui écrivis le sommaire de ces faits que je lui adressai le 3 courant. J'envoyai au même temps de Baltimore une copie de ma lettre à M. de Sartiges, en lui faisant savoir que mon ami, le général....., dans le cas où la dite lettre contiendrait quelque chose qui lui déplût, serait prêt à prendre tous les arrangements, donner toutes explications, etc. qu'il pourrait désirer.

Je lui donnai en même temps l'assurance que, vu son titre d'ambassadeur, je considérais sa personne comme sacrée, sans quoi j'aurais depuis longtemps corrigé ses impertinences; je lui fis savoir aussi que je resterais à Baltimore quatre jours afin d'attendre sa décision, attendu que je ne pouvais recevoir aucune communication de sa part au siège du gouvernement, etc.

Ne recevant aucune nouvelle de lui, je revins à Washington résolu à n'avoir avec lui aucune espèce de rapport, et j'ai tenu strictement à cette résolution, convaincu que des querelles personnelles ne doivent pas venir troubler l'harmonie de la société.

Je pense que j'avais le droit de faire savoir à son gouvernement, par l'intermédiaire d'un ami, que sa conduite n'est point conforme au respect, à la courtoisie, à l'élégance et aux convenances que les cercles élégants de Washington attendent du ministre de France. Je me regardant comme responsable envers lui de ce qu'il pourrait trouver de blessant dans cet acte, et envers le public de la vérité absolue des assertions que je viens de faire.

M. de Sartiges en a depuis appelé à la protection du gouvernement. La chose était parfaitement superflue: deux fois il a reçu par lettre l'assurance que sa personne serait respectée; je ne voudrais certes pas troubler la sûreté des relations sociales au siège du gouvernement, ni ailleurs, pas même par un regard hostile, encore moins par un mot, à moins d'y être provoqué.

JOHN BARNEY.

Si la lettre que nous venons de reproduire a dû faire quelque peu rire aux dépens de M. Barney, il n'en est pas moins vrai cependant qu'elle porte atteinte à la réputation d'homme bien élevé que possédait M. de Sartiges. L'honorable ministre répondra sans doute, et nous verrons ainsi s'engager à propos de vétilles, grâce à l'intempérance de plume de l'ex-membre du Congrès, une polémique fort drôle où les rieurs ne seront certainement pas du côté de M. Barney, mais où le ministre de France pourrait bien aussi recevoir quelques éclaboussures. Un innocent duel à dix pas, sans accompagnement de blessures, et suivi d'un bon déjeuner, eût encore mieux valu que toutes ces puériles indiscrétions.

UNE DAME parfaitement bien recommandée, désirerait se placer dans une famille particulière en ville, ou donner des leçons; elle accepterait une place à la campagne, près de la ville.—Anglaise de naissance, elle enseigne l'anglais, le français et le piano. S'adresser au bureau de l'Abeille, à Mlle E. X.

Chronique Locale.

S. S. Roche a fait hier un affidavit devant le recorder Génois, par lequel il déclare que dimanche soir quelques individus se sont introduits dans sa cour, rue des Ursulines, et lui ont enlevé plusieurs paquets de linge évalués à $30. Il ajoute qu'il soupçonne un nommé Jean Cottereau d'avoir commis ce vol. Un mandat de recherche ayant été lancé contre l'accusé, les effets volés ont été trouvés en sa possession. Cottereau a été envoyé devant la première cour de district.

—Une femme de couleur nommée Fanny Palfrey accusée d'avoir insulté une personne blanche, a été envoyée par le recorder Génois devant la première cour de district.

—John Garbrune a été violemment assailli et frappé de plusieurs coups, hier, dans le second district, par un nommé Charles. Un warrant a été lancé contre l'accusé.

—Thérèse Peible a fait hier un affidavit devant le recorder Seuzeneau contre un nommé Charles Lamorier, qu'elle accuse d'avoir volé différens articles évalués à $30, dans son magasin, encoignure Craps et Champs-Elysées. Ces articles ont été pris dans une vitrine qui se trouvait devant la porte, pendant que la plaignante était occupée avec une pratique dans l'intérieur du magasin.

Un jeune homme âgé d'environ 14 ans s'est grièvement blessé, mardi soir, en sautant d'un des chars du chemin de fer du lac Pontchartrain. Il s'est frappé contre un poteau, en face de la rue des Bons Enfants et a reçu de sérieuses contusions. Il a été transporté à l'hôpital de charité.

Un nommé H. Garnier a été arrêté hier dans le 3me District pour avoir menacé de tirer un coup de pistolet sur Louis Lavega.

FEUILLETON.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

LA GOURMANDISE
Par M. EUGÈNE SUE.

LE DOCTEUR GASTERINI.

XII.

Le docteur Gasterini habitait une charmante maison dans le faubourg du Roule; il y arriva bientôt en compagnie du chanoine et de l'abbé Ledoux.

En attendant l'heure du dîner,—dit le docteur à ses hôtes,—voulez-vous que nous fassions un tour de jardin: cela me fournira l'occasion de vous présenter les huit enfans de ma pauvre sœur, mes neveux et mes nièces que j'ai élevés, et bien placés dans le monde, le tout *par pure gourmandise*. Vous voyez, monsieur le chanoine, que nous sommes en plein dans notre sujet.

—Comment! monsieur le docteur,—reprit le chanoine,—vous avez élevé cette nombreuse famille par gourmandise?

—Vous ne voyez pas que le docteur continue à se moquer de nous!—dit l'abbé en haussant les épaules;—c'est par trop fort aussi!

—Je vous donne ma parole d'honneur d'honnête homme, reprit le docteur Gasterini,—et je vais vous prouver d'ailleurs dans un instant, par les faits, que si je n'avais pas été le plus gourmand des hommes, je n'aurais pas su créer à chacun de mes neveux ou nièces l'excellente position qu'ils exploitent en braves gens laborieux, honnêtes, intelligens, et qui concourent, chacun dans sa sphère, à la prospérité du pays.

—Ainsi, voilà des gens qui concourent à la prospérité du pays!—dit le chanoine en regardant l'abbé Ledoux avec ébahissement,—et cela.... grâce à la gourmandise de monsieur le docteur!

—Non,—s'écria l'abbé,—ce qui me confond, c'est d'entendre soutenir de pareils paradoxes ...... jusqu'au dernier moment...... et......

Mais, s'interrompant soudain, il ajouta en regardant avec surprise quelques pas devant lui:

—Qu'est-ce donc que ce bâtiment, docteur? ...... on dirait des boutiques.

—C'est mon orangerie—répondit le docteur,—et aujourd'hui, ainsi que tous les ans à pareille époque (jour anniversaire de ma naissance), on installe ici des boutiques.

—Comment!—dit l'abbé,—des boutiques, et pourquoi faire?

—Mais, parbleu! pour y vendre, mon cher abbé.

—Y vendre, quoi et à qui?

—Quant à ce qu'on vend, vous allez le voir; quant aux acheteurs, ils se composent de tous mes élèves, qui viennent ce soir passer ici la soirée.

—En vérité, docteur, je ne vous comprends pas.

—Vous savez, mon cher abbé, que depuis [illegible] on organise souvent des boutiques tenues par les plus jolies femmes de Paris.

—Ah! très bien,—reprit l'abbé, et le produit de la vente est pour les pauvres.

—C'est cela même, le produit de la vente de ce soir est destiné aux pauvres de mon arrondissement.

—Et par qui ces boutiques sont-elles tenues? demanda le chanoine.

—Par les huit enfans de ma sœur, seigneur dom Diego, ils vendent ici, dans le but charitable que je vous ai dit, les produits de leur industrie. Mais venez, messieurs, entrons; j'aurai l'honneur de vous présenter successivement mes neveux et mes nièces.

Et le docteur Gasterini introduisit ses hôtes dans une vaste orangerie. L'on y voyait établies huit boutiques. Les caisses vertes d'un grand nombre d'orangers gigantesques formaient l'entourage et les séparations de ces boutiques, de sorte que chacune d'elles avait pour plafond un dôme de feuillage.

—Ah! monsieur le docteur!—s'écria le chanoine en s'arrêtant devant la première boutique avec admiration,—c'est magnifique!......de ma vie je n'ai rien vu de pareil!.....C'est magique!

—Le fait est,—reprit l'abbé,—que c'est un coup d'œil... unique!......

Voici ce qui causait la juste admiration des hôtes du docteur Gasterini.

Les caisses d'oranger, formant l'enceinte de cette première boutique, étaient ornées de feuillages et de fleurs, sur des gradins de bois rustique, couverts de mousse, on voyait disposés, avec un goût parfait, une collection de fruits, de légumes et de primeurs d'une beauté rare: des ananas d'un jaune d'or à couronne verte surmontant d'immenses corbeilles de raisins de toutes nuances, depuis le frankental d'un noir pourpré jusqu'au tonnerre, transparent et vermeil. Des pyramides de poires et de pommes des espèces les plus recherchées, d'une grosseur monstrueuse et diaprées des plus riantes couleurs, avaient pour faîtes des régimes de bananes, aussi dorées que si le soleil des tropiques les eût mûries. Plus loin, des figuiers nains en pots et couverts de figues violettes dominaient une rare collection de melons d'automne, de [illegible] du Brésil et d'énormes patates violettes et blanches. Plus loin, de petites corbeilles de [illegible] étaient remplies de fraises de serre chaude, rouges et parfumées, contrastant avec des champignons roses et des truffes énormes d'un noir luisant, obtenues sur couche par la nouvelle culture. Puis enfin venaient les rares primeurs de cette époque de l'année: asperges vertes et [illegible] panachées.

Au milieu de ces merveilles du règne végétal, qu'achevait de grouper d'une manière pittoresque et charmante, on voyait une belle jeune femme élégamment vêtue à la mode des paysannes des environs de Paris.

—Je vous présente une de mes nièces, dit le docteur à ses hôtes, Juliette Dumont cultivatrice de primeurs, de fruits de pleine terre et de serre chaude, à Montreuil-sous-Bois.

Et, s'adressant à la jeune femme, le docteur ajouta:

—Mon enfant, dis donc à ces messieurs combien toi et ton mari vous employez de jardiniers à vos cultures.

—Mais, mon bon oncle, nous employons toujours au moins une vingtaine d'hommes.

—Et leur salaire, mon enfant?

—D'après vos conseils, mon bon oncle, nous leur donnons en outre des cinquante sous de fixe, une part dans nos bénéfices, afin de les intéresser comme nous à ce que nos cultures soient aussi soignées que possible. Nous nous trouvons le mieux du monde de cet arrangement, car nos ouvriers, ayant avantage comme nous à la prospérité de notre établissement, travaillent avec grand zèle. Aussi, cette année, leur part dans les bénéfices de la maison a porté leur jour[née] à près de cinq francs.

—Et le mouvement général de vos affaires, de combien est-il à peu près par an, mon enfant?

—Mon bon oncle, grâce à nos pépinières des plus belles espèces d'arbres à fruits, nous faisons, par an, pour quatre vingt à cent mille francs d'affaires.

—Autant que cela? dit l'abbé.

—Oui, monsieur, répondit la jeune femme, et il y a bien des maisons aux environs de Paris et en province, qui sont encore plus fortes que la nôtre.

Le chanoine, absorbé par la contemplation de ces fruits si dorés, si parfumés, de ces champignons, de ces truffes, de ces rares primeurs, ne prêtait qu'une attention distraite à la partie *économique* de l'entretien, et il ne céda qu'à regret à l'invitation du docteur, qui lui dit:

Passons à un autre spécimen de l'industrie de ma famille, monsieur le chanoine, car chacun aujourd'hui pare de son mieux sa marchandise; aussi, dites-moi si ce gaillard-là n'est pas un véritable artiste?

En disant ces mots, le docteur Gasterini désignait à ses hôtes la seconde boutique.

Que l'on se figure, au milieu d'une logette tapissée d'algues, de joncs et de varechs, trois grandes tables de marbre blanc superposées les unes aux autres à un pied d'intervalle et diminuant progressivement de grandeur, ainsi que les vasques d'une fontaine. Sur ces dalles, recouvertes d'herbes marines, on voyait un échantillon des coquillages, des crustacés et des poissons de mer les plus délicats.

Sur la première tablette, c'était une sorte de haute rocaille, composée de clovisses, de bigorneaux, d'huîtres de Marennes, d'Ostende et de Cancale, engraissées à grands frais dans les parcs. A la base de ce rocher, des langoustes, des homards, des crevettes, des crabes presque tous vivans sous leur humide carapace, se mouvaient lentement.

Sur la seconde tablette, frangée de longues algues d'un vert glauque, se trouvaient les poissons d'une dimension moyenne et d'un goût exquis: sardines argentées, royans d'un bleu d'outremer, [illegible] roses, [illegible] barbues au dos de neige et au ventre rose, &c.

Enfin, sur la dernière et la plus large des vasques de marbre, gisaient çà et là de véritables monstres marins, des turbots énormes, des saumons gigantesques, des esturgeons formidables, des thons prodigieux.

Un jeune homme au teint hâlé, à la figure ouverte et avenante, qui rappelait les traits du capitaine Horace, souriait complaisamment à cette magnifique exhibition de marée.

—Messieurs, je vous présente mon neveu Thomas, patron de pêche à Etretat, dit le docteur Gasterini à ses hôtes, et vous voyez que ses filets ne ramènent pas que du sable!......

—Je n'ai vu de ma vie plus admirable, plus appétissante marée! s'écria dom Diego avec enthousiasme; ce serait à la manger crue!

—Mon garçon, dit le docteur Gasterini à son neveu, ces messieurs désireraient savoir combien de matelots, vous autres patrons pêcheurs, vous employez par chaque bateau.

—Chaque bateau emploie huit à dix hommes et un mousse, répondit le patron Thomas; vous voyez, cher oncle, que ça fait un fier personnel, quand on songe au nombre de bateaux pêcheurs de toutes les côtes de France, depuis Bayonne jusqu'à Dunkerque, et depuis Perpignan jusqu'à Cannes!

—Et quel salaire ont tes hommes, mon garçon? dit le docteur.

—Nous autres, mon bon oncle, nous achetons filets et bateaux à frais communs, nous partageons le produit de la pêche, et quand l'un de nous est emporté par un coup de mer, sa veuve ou ses enfans succèdent à la part du père; en un mot, nous vivons en association, tous pour chacun, chacun pour tous; et je vous jure que lorsqu'il s'agit de jeter nos seines ou de les retirer, de cacher une voile ou de haler sur une manœuvre, il n'y a pas de fainéant, tous y vont de tout cœur.

—Bien, mon brave garçon, dit le docteur. Ce que c'est pourtant, monsieur le chanoine, ajouta-t-il en se tournant vers dom Diégo, ce que c'est pourtant que de déguster en vrai gourmand des *escalopes de saumon* aux *truffes* ou des *filets de sole à la vénitienne!* On favorise une des plus nobles industries du pays, et l'on pousse à l'amélioration de notre marine nationale. Que cette pensée, seigneur chanoine, vous rende l'*esturgeon léger*...., lorsque vous le mangerez bien braisé dans son jus, largement piqué de jambon de Bayonne, avec une sauce d'huîtres au vin de Madère!

A ces paroles, dom Diégo ouvrit machinalement sa large bouche et la referma bientôt en passant sa langue sur ses lèvres avec un soupir de convoitise.

L'abbé Ledoux, trop fin et trop sensé pour ne pas comprendre la pensée du docteur, éprouvait un dépit croissant, et ne disait mot. Le médecin feignit de ne pas s'apercevoir de la contrariété de son hôte. Prenant dom Diégo par le bras, il lui dit, en l'amenant devant la troisième boutique,

—Franchement, monsieur le chanoine, avez-vous jamais vu quelque chose de plus fin et de plus coquet, de plus élégant?

—Jamais! oh! jamais! s'écria dom Diégo en joignant les mains d'admiration, et pourtant les *Confiterías* de mon pays passent pour être les premiers du monde!

Rien en effet de plus coquet, de plus élégant que cette troisième boutique où l'on voyait dans des coupes ou sur des plateaux de porcelaine tout ce que la friandise la plus raffinée peut imaginer en confitures, conserves, bonbons, &c.—Tantôt le sucre cristallisé entourait de ses étincelans stalactites les plus beaux fruits, tantôt formait les pyramides de toutes formes, et se diaprait des couleurs les plus vives, rose avec les pastilles à la rose, vert avec les pistaches glacées, jaune avec les fondans au citron, plus loin, des oranges, des limons, des cédrats semblaient couverts d'une neige sucrée. Ailleurs, les transparentes gelées de pomme de Rouen et de groseille de Bar brillaient de l'éclat prismatique du rubis et de la topaze. Plus loin, de larges dalles de nougat de Marseille, blanc comme de la crème fraiche, servaient de socle à des colonnettes de chocolat de Bayonne et de pâte d'abricot de Montpellier. C'étaient, enfin, des boîtes de fruits confits de Touraine, aussi frais que s'ils venaient d'être cueillis, et, par la vivacité de leurs couleurs ressemblant à ces mosaïques florentines en pierres fines qui figurent des fruits en relief.

Une nièce du docteur Gasterini, jeune et jolie personne, présidait à cette friande exhibition et accueillit son oncle par le plus aimable sourire.

—Je vous présente, messieurs, ma nièce Augustine, une des premières confiseuses de Paris, dit le docteur à ses hôtes, une véritable artiste qui sculpte et peint avec le sucre, et dont les chefs-d'œuvre sont littéralement *à croquer*; mais cet échantillon de son savoir-faire n'est rien: c'est dans la quinzaine du jour de l'an que son magasin de la rue Vivienne sera véritablement splendide, et je suis sûr qu'elle ménage des surprises aux curieux.

—Certainement, mon bon oncle, reprit en souriant la jolie confiseuse, nous aurons les bonbons les plus nouveaux, les boîtes les plus riches, les corbeilles les plus galantes, les sacs les plus coquets. Rien que pour tous ces accessoires, nous avons un atelier où nous employons trente ouvrières, sans compter, bien entendu, toutes les personnes occupées dans notre laboratoire.

—Qu'avez-vous donc, mon cher abbé? dit le docteur au saint homme; vous semblez tout soucieux. Est-ce que cela vous contrarie de voir que de la gourmandise dépendent toutes sortes d'industries et de productions qui comptent pour beaucoup dans le mouvement commercial de la France? Ah! parbleu, vous n'êtes pas au bout!

—Bien! bien! répondit l'abbé d'un air contraint, je vous vois venir, vilain homme, mais j'aurai réponse à tout. Allez, allez, je ne dis mot, mais je n'en pense pas moins.

—Je suis à vos ordres pour la discussion mon cher abbé, mais en attendant, vous le voyez, monsieur le chanoine, ajouta le docteur en se tournant vers dom Diego, vous devez être déjà un peu convaincu que vous pouvez sans regret savourer les fruits les plus rares, les poissons les plus exquis et les sucreries les plus recherchées. Bien plus, ainsi que je vous le disais tantôt, comme vous êtes riche, cette consommation de friandises est pour vous un devoir social impérieux car enfin, il faut bien que vous vous rendiez bon à quelque chose en consommant largement, splendidement, afin d'activer et rémunérer la production.

—Et je me sens, dans ma spécialité, à la hauteur de cette noble et patriotique mission!—s'écria le chanoine avec enthousiasme. Vous me donnez la conscience de mes devoirs, monsieur le docteur.

—Je n'attendais pas moins de la grandeur de votre âme, seigneur don Diego,—reprit le médecin,—mais un jour viendra où cette douce mission de consommateur que vous acceptez avec un superbe dévouement sera plus largement reportée, et de cela, nous causerons tout à notre aise seigneur chanoine, mais avant de passer à la boutique suivante, je dois vous donner d'avance votre indulgence pour mon pauvre neveu Léonard, qui préside à l'exhibition que vous allez voir.

—Pourquoi mon indulgence, monsieur le docteur?

—C'est que, voyez-vous, mon neveu Léonard exerce un métier un peu hasardeux, mais où est-ce pendant il faut qu'on penche. Ce diable de garçon a été élevé quasi comme un sauvage. Mis en nourrice chez une paysanne qui habitait sur la lisière de la forêt de *Sénart*, il a été longtemps si chétif que j'ai dû le laisser habiter la campagne jusqu'à l'âge de douze ans. Le mari de la paysanne était un fieffé braconnier, et mon neveu avait la protubérance de la chasse aussi marquée qu'un limier de vénerie. Jugez de ce que devint sa passion cynégétique, élevé sous la tutelle d'un pareil père nourricier! A l'âge de six ans, Léonard, tout malingre qu'il était, passait la journée dans les bois, tendant des collets aux lapins, aux levrauts et aux faisans. Comme un petit homme, à dix ans il tirait son premier coup de fusil par la mort d'un superbe brocard, tué au clair de lune, par une belle nuit d'hiver. Moi j'ignorais alors tout cela. Aussi, lorsque Léonard eut douze ans, il me parut suffisamment renforcé, je le repris auprès de moi et le mis en pension. Trois jours après, il escaladait les murs et retournait à la forêt de Sénart. En un mot, seigneur dom Diego, rien n'a pu vaincre la passion diabolique de ce gaillard pour la chasse. Et, ma foi, j'avoue que je me rendis un peu complice de mon neveu, en lui faisant un jour cadeau de l'un de ces fusils de *Lefaucheux*, et auquel le génie dont les armes sont si commodes, si parfaites, qu'elles feraient de vous, cher abbé, un tireur aussi consommé que mon neveu. Il n'est pas le seul d'ailleurs. Des milliers de familles vivent de même du superflu giboyeux des riches propriétaires qui chassent, non par besoin, mais seulement par divertissement. Aussi, seigneur chanoine, en savourant un gigot de chevreuil mariné, un salmis de perdreau ou une cuisse de faisan rôti, je ne vous fais pas l'injure de vous croire capable de préférer [illegible] que vous aidez à vivre une foule de pauvres ménages.

(*A continuer.*) EUGÈNE SUE.

COMMERCIAL

NOUVELLE ORLEANS.

MERCREDI SOIR, 26 MAI.

Le marché au coton est languissant, et les ventes de la journée ne se sont élevées qu'à 1200 balles aux anciens prix.

Inférieur,	7— à 7¾	Good Middling,	9⅝ à 9⅞
Ordinaire,	8— à 8⅜	Middling Fair,	10 à 10⅛
Middling,	9— à 9⅛	Fair,	— à —

Les ventes de tabac se sont élevées aujourd'hui à 300 boucauts à des prix stables.

Il ne s'est vendu aujourd'hui que 150 boucauts de sucre de 4⅜ à 5⅛ cts la livre. Quelques petits lots de mélasse ont été vendus de 25 à 28 cts le gallon.

Le marché aux farines n'a pas changé; 1400 barils ont changé de mains de $3 40 à $3 50 pour l'Ohio, $3 75 pour St-Louis et Illinois, et de $4 50 à $4 62½ pour les marques extra. 1000 sacs de maïs ont été vendus de 45 à 52 cts le boisseau.

Les provisions sont en demandes modérées aux anciens cours. Il s'est vendu 600 barils de porc de $17 à $17 25 pour le mess, dont 200 barils à ces premiers prix. 200 barriques de lard salé ont trouvé des acquéreurs, la plus grande partie à 9 cts pour les côtes et 7⅞ cts la liv pour les épaules.

Le whiskey se vend à 16½ cts le gallon pour qualités rectifiées.

Le change continue comme par le passé, la demande est toujours limitée.

Sterling, de 10⅜ à 10½; francs, 5f. 25 à 5f. 17½; traites sur New-York, à 60 jours, 1½ à 2 pour cent d'escompte; checks, ¼ à ⅜ pour cent d'escompte.

Nous n'avons remarqué aucun changement dans le fret.

Aujourd'hui, à 11 heures, il sera vendu à l'encan, le bail et l'ameublement de l'Hôtel des Planteurs, rue du Canal. Le bail sera vendu en premier lieu, ensuite chaque chambre sera vendue en bloc. Les garnitures de lit, verrerie, faïence, services de table &c. seront vendus en lots convenables aux acquéreurs.

Cette occasion est une des rares qui se présentent pour acheter un des meilleurs hôtels du Sud, et à bas prix. Pour plus amples informations, s'adresser aux encanteurs J. A. Beard & May.

Décédée, mardi 25 courant, après quelques heures de maladie, à l'âge de 14 mois, MARIE LEONTINE BARNETT, fille d'Alphonse Barnett et de Zéolide Blanchard.

Nouvelle-Orléans, le 26 Mai 1852.

Monsieur l'Editeur de l'*Abeille* de la Nlle Orléans.

Monsieur l'Editeur,

Je vous serai reconnaissant de donner une place dans votre plus prochain numéro à la lettre suivante que je viens d'écrire à Monsieur Jh. Emile Bouchet, mon ex employé.

Monsieur Jh. Emile Bouchet, Nouvelle Orléans.

MONSIEUR,

Je déplore sincèrement tous les bruits scandaleux et malheureux que des gens mal intentionnés et sans être nullement autorisés par moi, je le déclare ici franchement et librement, ont fait circuler sur vous. C'est un devoir pour moi, comme tout honnête homme, de reconnaître l'innocence quand elle est faussement accusée et de la relever quand la méchanceté et la médisance ont cherché à y porter atteinte.

Vous avez été mon commis pendant durant deux ans et demi, et je ne saurai trop vite avouer que dans aucun temps et dans aucun cas qui se soit présenté, j'aie jamais eu à me plaindre de vous, ni même à soupçonner le moindre de vos actes.

Je profite aussi de cette occasion pour vous témoigner tout mon regret relativement à la déplorable scène que Monsieur J. F. Bercier, mon beau-père, a faite à votre beau-frère, M. Paul Chaigneau, samedi dernier 22 du courant.

Veuillez me croire votre tout dévoué serviteur,

S. V. BARRETT.

Je, soussigné, Ad. Bachoner, déclare par le présent certificat que Monsieur Jh. Emile Bouchet n'a pas à ma connaissance démérité de l'estime des honnêtes gens et que, pour mon compte, je suis assuré que durant le temps qu'il a été employé dans la maison S. V. Barrett, il s'est honorablement conduit en toutes choses. En foi de quoi je lui ai écrit cette déclaration, disant de plus que s'il avait besoin, je suis et serai toujours disposé à l'aider de tout mon pouvoir, à donner à quiconque douterait de lui, la conviction sincère que j'ai moi-même de sa parfaite probité.

Fait à la Nouvelle-Orléans, ce 29 février 1852.

BACHELIER,
27mai—1 Ex associé de M. S. V. Barrett.

BISCUITS anglais—200 boîtes de biscuits anglais "Crackers" par John Carrier, de Londres, en magasin et à vendre par DUNTZE & IKEN, 27 mai Encoignure Royale et Conti

PICKLES anglais, par John Carrier, de Londres—Un assortiment de cornichons, oignons, picallili, chow-chow, [illegible] à vendre par DUNTZE & IKEN, 27 mai Encoignure Royale et Conti

SAUCES anglaises—Sauce d'anchois, John Bull, Reading, Beefsteaks, Catsup de champignons, etc. à vendre par DUNTZE & IKEN, 27 mai Encoignure Royale et Conti

MOUTARDE anglaise—Moutarde de Durham, en bouteille d'une livre et d'une demi-livre, à vendre par DUNTZE & IKEN, 27 mai Encoignure Royale et Conti

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Samedi.

Navire Hudson, White de New-York
Maid of Orleans, Goode pr New-York
Elvira Owen, Owen pr Liverpool
Brick Adams Gray, Schneidan pr Havane
W Clark, Daly pr Pointe à Pitre, Guadeloupe
Goelette Geo Lincoln, Treacy pr St Marks
Manona, McNeil pr Key West
Viator, Perry pr Pensacole
Eagle, Taylor pr Pensacole

Arrivés Hier.

Navire Jos & Albert, Harward de Philadelphie
Castro, Taylor de Boston.
Niagara, Livermore de New-York
Pacific, Nelson de New York
Tuscaloosa, Freeman de Boston
St Peter, Dillingham de Boston
Barque N H Buchanan, Clark de Boston
Ardennes, de [illegible]
Kepler Shaw de Boston
Brick Globe, ——, de San Juan de Nicaragua
Harbinger, Hoyt de San Iago de Cuba
Goelette Charles H Rogers, Stableman de Philadelphie

STEAMBOATS.

Steamboat J T Doswell, Saliba, de la Saline, avec un chargement de sucre et mélasse.
Steamboat Afton, Wallace, de Yazoo City, avec un chargement de coton.
Steamboat Music, Streck, de Lafourche, avec un chargement de coton, sucre et mélasse.
Steamboat W A Violett, Gwartney, de Rivière Yazoo, avec un chargement de coton, &c.
Steamboat New Latona, Landry, de Bayou Sara, avec un chargement de sucre, mélasse, coton, &c.
Steamboat Yorktown No 2, de Cincinnati, avec un chargement de farine, fromage, beurre, cordes, toiles, œufs, viandes salées, &c.
Steamboat Harry Hill, Newell, de Nashville, avec chargement de tabac, coton, &c.
Steamboat J P Tweed, Baldwin, de Cincinnati, avec un chargement de coton, tabac, porc, viandes salées, œufs et autres provisions.
Steamboat Pawnee, Marshall, de St Louis, avec un chargement de viandes salées, beurre, fromage et autres sortes de provisions.
Steamboat Globe, Gilbert, de Nashville, avec un chargement de coton, &c.
Steamboat Gen Lafayette, Brown, de Clarksville, avec un chargement de coton, mélasse, &c.

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

Rivière Rouge	Osceola, Kirby	5 h P M
Cincinnati	Delta, Brickel	5 h P M
Rivière Rouge	Caspian, Dunn	5 h P M
St Louis	H D Bacon, Esler	5 h P M
Rivière Yallabusha	Volant, Brown	5 h P M
Mobile	Mail Boat, Complaisant	4 h P M
Rivière Yazoo	Afton, Powell	5 h P M
Lafourche	Mary Foley, Dalferes	9 h A M
Rivière Rouge	P F Kimball, Kimball	5 h P M
Louisville	Jas Robb, Montgomery	5 h P M
St Louis	Iowa, Morehouse	5 h P M
Natchitoches	Sarah Gordon, Ross	5 h P M
Bayou Grosse Tête	Ann, Johnson	12 h M
Opelousas	Sydonia, Bercier	10 h A M
Rivière Tennessee	Banner, —	5 h P M
Cincinnati	Elephant, Greenly	5 h P M

PARTIE DE PLAISIR.

Pour Biloxi, Mississippi City, Pass Christiane et Baie St Louis

Le bateau neuf et fin marcheur OPHELIA, capitaine Warren A. Grice, partira de son wharf en face de la rue Conti pour les endroits ci-dessus, samedi le 29 du courant, à [illegible] Pontchartrain [illegible] Les passagers seront débarqués à [illegible] Baie St Louis [illegible] de pêche.

[illegible] W. J. CUSHING & CO. agents.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Les membres de cette bienfaisante Institution sont prévenus qu'une assemblée générale régulière aura lieu dimanche prochain 30 du courant, à quatre heures de l'après-midi, à l'Asile de la Société, rue [illegible] du Bayou, entre Claiborne et Robertson [illegible]

Par ordre du président EMILE AUDIBERT, Secrétaire. 27 mai—1t

Grand Railroad du Nord de Jackson et de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle Orléans, 25 mai 1852.

Les souscripteurs au fond capital du chemin de fer du Nord de Jackson et de la Nouvelle-Orléans sont priés de faire leur premier paiement de cinq pour cent, au bureau de la compagnie No 17, Commercial Place.

Par ordre de la direction, JOHN CALHOUN, Secrétaire. 27 mai

CONSERVES—Nouvellement reçu [illegible] de St Louis, par le steamboat Illinois [illegible] QUEYROUZE & LANGSDORFF [illegible]

EN MAGASIN—200 paniers d'huile de [illegible] à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF [illegible]

SUCRE—[illegible] de la Havane [illegible] R. CABUZAC, 39 Vieille Levée.

A VENDRE [illegible] R. CABUZAC, 39 Vieille Levée.

SUCRE—[illegible] blanc [illegible] R. CABUZAC, 39 Vieille Levée.

AVIS. Bottes, Souliers, Chapeaux et Casquettes en gros.

Les soussignés ont maintenant en main et reçoivent continuellement un assortiment complet de **bottes, souliers et chapeaux**, qu'ils offrent à vendre à des prix [illegible]

Brodequins. [illegible]

Bottes. Pour hommes, garçons, jeunes gens et enfants [illegible]

Guêtres, Bottes et Brodequins. [illegible]

Chapeaux et Casquettes. [illegible]

JAMES E. NORTH & Co., 11 Magasins.

FRANCIS FABRE & Co. MAGASIN DE LINGE FAIT DE MODE 29, rue des Magasins.

NOUS appelons l'attention de nos amis et le public [illegible] **Marchandises de Printemps et d'Eté**, [illegible]

En gros et en détail, aux prix de Paris. PARFUMERIE DE PARIS. **L. BUSSY,** MANUFACTURIER de parfumerie fine et de **savon de toilette**, a ouvert sa manufacture [illegible] **Chartres No 123,** entre Conti et St Louis.

J. HERNANDEZ, RUE ROYALE No 132, *Au dessous de l'Hotel Saint Louis,* POSSÈDE en ce moment et reçoit tous les jours les meilleures [illegible] de la HAVANE [illegible] A. HERNANDEZ.

Reçu par les derniers arrivages et à vendre par FAURES & [illegible], Successeurs de LOREILHE & Co, Encoignure Douane et Royale.

10 BARRIQUES [illegible] vieux St-Estèphe [illegible] St Julien 1850 [illegible] Haut Sauterne [illegible] 4 quarts pipes cognac [illegible] 50 caisses vin vieux Château Latour, 10 do do Haut Brion, 30 do vin muscat de Frontignan, 25 paniers huile Plagniol véritable, [illegible] 350 boîtes pâtés de St Louis, 1/2, 1/4, 200 do do truffes, en boîtes 1/2 et 1/4, [illegible] petits pois [illegible] 3000 do champignons Peneau; 4250 demi [illegible] à l'huile, [illegible] 7 mai

VINS en barriques.—17 barriques vin rouge de [illegible] Larrieux; 10 barriques vin rouge de Blanquefort, 50 do do vieux Médoc; 50 caisses pêches à l'eau de-vie; 300 caisses vin rouge Lafitte de 1844; 150 paniers champagne supérieur; 25 quarts vieux cognac; 100 caisses de 100 demi-boîtes sardines à l'huile, 5 do de 100 tiers de boîtes do; 4 do de 100 quarts de boîtes do; 50 paniers d'huile Plagniol. A vendre par P. LONGIS, 21 mai 47, Vieille Levée.

ATTENDU par le navire San Pietro, de Marseille, 200 quarts Porte de Michel Reig; 50 do do de Félix Grousset, 100 barriques vin rouge; 250 caisses vin muscat Frontignan 12 bouteilles, 25 do do de 24 demi bouteilles, 250 do vermouth de Noilly; 50 do absynthe du même. A vendre par P. LONGIS, 24 mai 47, Vieille Levée.

HABILLEMENS.

REÇU dernièrement par le navire Oswego et le steamer Empire City, un assortiment complet de marchandises confectionnées pour l'été, telles que: Sacs, paletots, redingottes en mérinos, alpaca, toile, &c. &c. Pantalons en mérinos, cachemirets, coutil &c. Gilets de dessous, piqué, soie, toile &c. Aussi:—Un grand assortiment de malles, valises, sacs de voyage, à vendre à bas prix chez le soussigné, H. HUARD, 21 mai 60 rue Commune, en face de l'Ice Hotel.

AVIS—Madame Veuve John Poultney ayant fixé son domicile dans l'Etat du Mississipi et y résidant actuellement, prévient tous ceux qui sont en affaires avec elle, que Monsieur Jacques Toutant Beauregard son frère, est investi de tous ses pouvoirs pour la représenter dans toutes ses affaires dans l'Etat de la Louisiane. Elle fait savoir aussi aux personnes qui occupent des propriétés situées à Lafayette, sujettes à la réclamation des héritiers Poultney, qu'elles peuvent s'adresser pour transiger à M. J. L. Tissot, avocat, au coin de la rue de la Douane et du Passage de la Bourse à la Nlle-Orléans. 21 mai

J. B. BOIRON, AUX ST-CHARLES, 64. VIENT de recevoir par les derniers arrivages de France un bel assortiment de marchandises, savoir: Chemises de table extra-fine, nouvelle coupe, [illegible] Cravates de fantaisie; [illegible] Bretelles de soie; [illegible] Caleçons et gilets de peau en mérinos et soie, Chaussettes blanches, écrues, rayées et fantaisie, Brosses à dents, à ongles, à habits, etc. Gants Jouvin pour hommes, Cannes, parapluies, porte-monnaies, Un assortiment très varié de parfumeries, venant des meilleurs fabricants de Paris, Cheveux à nattes, bandeaux, frisettes, toupets, etc. —Aussi pour les familles:— Savon de guimauve, 1re qualité, **Articles pour Francs-Maçons.** Les membres des sociétés maçonniques sont informés qu'ils trouveront un bel assortiment d'insignes et ornements maçonniques, choisis par lui-même à Paris, et qu'il vendra à des prix raisonnables. 16 janv

ALCOHOL—10 barils reçu par le dernier steamer, à vendre par ANT. GIRAUD,

COLLEGE ST-XAVIER. CINCINNATI—OHIO.

CETTE institution, incorporée par l'Etat de l'Ohio sous le nom de *Collège St-Xavier*, jouit de tous les privilèges accordés aux universités. Par sa position elle est accessible de tous les points de l'Union, et tous les soins ont été pris pour la rendre attrayante à ceux qui aspirent à une éducation accomplie.

Cet établissement possède une bibliothèque considérable et bien choisie, contenant déjà plus de six mille volumes, un Muséum possédant plusieurs spécimens remarquables de conchologie et de minéralogie et une quantité suffisante d'appareils de chimie et de physique.

Les bâtisses du collège sont spacieuses, aérées et commodes, la nourriture substantielle et la discipline ferme, mais affectueuse.

En outre, dans les beaux temps, il est d'habitude de faire faire aux élèves une promenade à pied ou en voitures lorsqu'il fait trop chaud, jusqu'au Purcell Mansion, belle maison de campagne de l'institution, à environ 3 milles de la ville.

En cas de maladie contagieuse (et ceci est de la plus grande importance) les enfants qui en sont atteints sont séparés des autres, et envoyés à la maison de campagne, et placés dans des appartements séparés.

On porte la plus grande attention aux exercices corporels; à cette fin un gymnase dans lequel tous les élèves ont accès, pendant les heures de récréation, est établi sur les lieux.

Quinze ou vingt professeurs, qui tous consacrent leur temps à l'instruction des élèves qui leur sont confiés, sont attachés à cet établissement. Les professeurs et une grande majorité des élèves appartiennent à la religion catholique romaine; cependant les élèves de toutes les religions y sont admis, à la condition qu'ils suivront tous les exercices extérieurs de dévotion.

Règle d'instruction.

Le cours d'étude comprend deux départemens, l'un classique et l'autre commercial, tous deux sont conduits de manière à ce que les élèves puissent suivre l'un des deux ou tous les deux.

Le département commercial est suivi en anglais, il comprend la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'usage des globes, l'histoire et la tenue des livres.

Le département classique, sans compter les branches ci-dessus spécifiées, comprend le grec, le latin, la poésie, la rhétorique, la chimie, la physique, les mathématiques, la philosophie. Les langues française, espagnole et allemande sont à l'option de l'élève et sont enseignées sans frais additionnels.

Dans la classe de philosophie, on emploie le latin exclusivement; dans les cours de français, allemand et espagnol, les classes sont conduites dans ces différentes langues, la langue ordinaire de communication est l'anglais.

Règle particulière aux pensionnaires.

Ils sont en tout temps sous la surveillance d'un ou plusieurs préfets. Il leur est permis, une fois par mois, de visiter leurs parents qui résident dans la ville ou dans le voisinage. Aucune autre absence n'est permise pendant la session, à moins que cela ne soit en des circonstances particulières. A la fin de chaque trimestre, des bulletins de santé, conduite et progrès sont transmis aux parents.

Conditions pour les pensionnaires:

Pour pension et enseignement dans toutes branches [illegible] $130
Blanchissage et raccommodage [illegible] 15
Frais de médecin [illegible] 5
Papier, plumes, etc [illegible] 5
Lit et garnitures de lit, s'ils sont fournis par l'Institution [illegible] 10

En sus de ce qui précède, il y a pour ceux qui passent les vacances au collège, un prix extra de $35.

Les demi-pensionnaires [illegible] $40.

G. CARRELL, S. J. P. Recteur.

La musique, le dessin et la danse sont [illegible] frais additionnels.

Les livres d'école et de médecine sont fournis au prix de détail.

Le révérend F. J. Sautois, un des professeurs [illegible] Université, est maintenant en ville [illegible] au commencement de juin.

REFERENCES—
Rév F. J. Sautois, au Collège de la rue Baronne
J. Fabrizio,
[illegible] de La Croix, Eglise St Patrick,
C. Maenhaut, Eglise St Louis,
Dr. A. [illegible], encoignure Dauphine et Orléans.

Pour de plus amples informations s'adresser à HUCHET KERNION, [illegible]

AVIS.

PENDANT mon absence, M. Jean Henry [illegible] fondé de ma procuration [illegible] Nouvelle Orléans [illegible] THEOBALD [illegible] Rue Royale.

Jolie Résidence à vendre ou à louer.

UNE jolie maison à deux étages en brique, située rue Jackson, Lafayette, entre Live Oak & Laurel. Pour les conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNET & Co.

[illegible] de Paris [illegible] PRODUITS PHARMACEUTIQUES [illegible] Huile essentielle d'amandes amères, etc. [illegible] à vendre par J. E. MOUGIN, Pharmacien, [illegible] Dauphine et Douane.

A VENDRE, par le soussigné, cargaison du navire Florida, de Bordeaux; 100 barriques vin rouge ordinaire, 16 do do [illegible], 200 barils vin blanc, 16 barriques, 30 demi barriques [illegible], 120 caisses vin rouge, [illegible] CHARLES CAVAROC, [illegible]

A VENDRE à l'arrivée du San Pedro [illegible] Marseille, [illegible] caisses vermouth de La Noilly, [illegible] 20 barriques vin rouge [illegible] ANT. GIRAUD, 46 Vieille Levée.

ABSINTHE [illegible] ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée.

VIN en caisses [illegible] ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée.

HUILE Plagniol [illegible] A. GIRAUD, 46, Vieille Levée.

VITRES—3000 caisses françaises et de Waterford, grandeurs assorties, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 26 mai 29, Vieille Levée.

CAFE JAVA—[illegible] "Old government," [illegible] W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée.

BLANCS de ceruse—2500 barillets Atlantic, Brooklyn, pur et No 1, de grandeurs assorties, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 26 mai 29, Vieille Levée.

LE MAITRE D'HOTEL [illegible] cuisinière française, [illegible] sont prêts de reprendre [illegible]

Bois de noyer noir.

RECEMMENT reçu, un lot de Bois de Noyer coupé dans la bonne saison, convenable pour dessus de comptoir, rampes, &c. En main, Bois d'Acajou, Bois de Rose, Hickory, Chêne, Pin blanc, Cyprès, Lignum Vitæ, Merisier, Frênes, Erables, Hêtres, Peupliers, &c. [illegible] au Moulin de l'Arcade, 14 et 16 rue [illegible]

MOUSSELINES ET JACONATS, Barèges et Organdis.

EN vente par les soussignés, un très grand choix de MOUSSELINES, ORGANDIS, JACONATS et BAREGES nouveaux, savoir:
Jaconats français Dollfus Mieg, à 25 cts
Organdis [illegible] Hartmann, à 25 cts
Mousselines imprimées bon teint, à 15 cts
Barèges unis de toutes nuances,
do imprimés, depuis 20 cts
Desindes et Mousselines à carreaux à 12½
Toiles peintes à bordure de fleurs,
Organdis do do
Batistes imprimées pour enfans,
Toiles rayées pour chemises,
Toile de l'Inde, blanche et écrue, pour paletots.
Tulle noir et velours pour mantelets.
Mitaines et Gants de filet, brodés,
Eventails, Parasols, &c
P. & E. REILLY & Co., 21 mai Encoignure Royale et Canal

CIGARES de la Havane—166,000 cigares [illegible] de choix, en débarquement du brick Mary Elizabeth, de la Havane, à vendre par J M CABALLERO, importeur, 25 mai 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

MOUSSELINE SUISSE.

400 PIECES mousseline suisse imprimée fond blanc **garantie bon teint**, à 15 cents la yarde, à vendre par P & E REILLY & Co, 25 mai encoignure Royale et Canal

EN débarquement du navire Windsor Fay, du Havre, 20 paniers de 12 bouteilles champagne de la Celebrated Jenny Lynd. 25 paniers de 24 1/2 bouteilles champagne do, 15 caisses de 12 bouteilles Bourgogne, Chambertin, 25 caisses de 24 1/2 do do do, 2 caisses [illegible] de Lyon, [illegible] A vendre par HENRY VALETON, 10 mai [illegible]

CHANGE sur Paris, à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co. 21 mai 9 et 10, Jefferson

ATTENDU par le navire Florida, de Bordeaux, 20 barils vin blanc Haut Sauterne, 18 do do Barsac; 8 barriques do do; 20 do vin rouge St-Estèphe, 46 do do Chateau Grimaux, 50 1/2 cognac Coûté Martin, de preuve, 50 1/2 do do do, 40 caisses 50 1/2 boîtes sardines à l'huile, 40 do de 100/4 boîtes sardines à l'huile, 27 barils vinaigre. LANATA, GANDOLFO & Co. 21 mai 9 et 10, Jefferson

A VENDRE à livrer par le navire San Pietro, de Marseille, 100 caisses savon Castille; 100 barriques vin Bergasse; 250 caisses vin Muscat; 400 do olives et câpres; 50 do olives farcies, 125 do vermouth Noilly fils; 50 do marasquin; 100 do vermouth marque Fiquet; 10 paniers de 100 flacons chaque pour marasquin; A vendre par LANATA, GANDOLFO & Co., 24 mai 9 et 10 Jefferson

Vente pour cause de liquidation.

LE soussigné offre à vendre la balance de son stock à des prix réduits et à long terme, pour de bon papier sur la ville, savoir:
800 paniers anisette superfine; 500 curaçao; 1000 " commune; 150 caisses curaçao; 12 dito blanc; 120 " marasquin; 100 " absinthe; 75 do kirsch; 400 " liqueur fine; 100 surfine; 100 superfine; 100 paniers guignolet; 100 caisses fruits à l'eau-de-vie assortis; 50 " eau de fleurs d'oranger; 25 " peppermint; 30 do bitter; 25 " eau verte; 15 do Dantzick; 15 " crème de thé; 40 " absinthe, importation Verein et Lacoultre et E. Pernod, 40 " kirsch même marque. 15 barils Bourbon whiskey; 4 quarts cognac; 4 barils bitter; 4 " peppermint; 3 barils merise; 20 barriques vin rouge St-Julien; 20 barils vin blanc Haut-Sauterne et Barsac, En magasin et à vendre par F. ROUMIEU, 3 mai 20, rue St-Louis

ATTENDU par le navire Kelby, venant de Bordeaux et à vendre par le consignataire, 100 caisses [illegible] PAUL LACROIX, 15 mai 12, Toulouse.

Pour 3me Juge de Paix, RICHARD RICHARDSON, Est candidat pour la place de 3me Juge de Paix pour remplir la vacance occasionnée par la démission de l'honorable Paul Perquet.

3me Justice de Paix. Messieurs les Editeurs—Veuillez annoncer que WILLIAM H. HAGAN est candidat pour la place de Juge de Paix, en remplacement du Juge Perquet, démissionnaire. Vos obligés TOUS LES PARTIS.

3me Justice de Paix. Messieurs les Editeurs. Veuillez annoncer que M. JAS. W. DUNCAN est candidat pour la place de Juge de Paix [illegible] à la place de Paul Perquet, démissionnaire. PLUSIEURS VOTANTS.

AVIS QUI INTERESSE LES CHEFS DE FAMILLES, **Les Instituteurs et Institutrices,** LES MARCHANDS ET LES ENFANS. **Vor. HEBERT & Cie.,** 149, Rue de Chartres.

PAR suite d'arrangement pris en France avec les éditeurs des divers ouvrages **élémentaires classiques**, une réduction de **20 pour 100**, et sur quelques-uns même, de **25 pour 100**, sera faite à partir de ce jour sur tous les livres des écoles.

CETTE REDUCTION Portera principalement sur les ouvrages de: **Noel et Chapsal—Letellier—Lhomond, Poitevin,—Gaultier,—Martin, St-Ouen,—l'Abbé Fleury, l'abbé Drioux, &c. &c.** Et aussi sur: **Le Télémaque,—le Trésor des enfants, la Morale en action, et les différents Alphabets, &c., &c., &c.** 24 mai

VOR. HEBERT & CO., *Librairie française, articles de Bureau, Papiers peints, &c.* **149, rue de Chartres.** Reçu par le State of Maine, du Havre **Un assortiment de papier pour fleurs.** Papier [illegible] glacé, Do vert pour feuillages, Do ponceau, rouge et bleu, Do Carmin, Do bleu toute [illegible], Do doré, uni et guilloché, Do argenté do do. Etc., etc., etc. A vendre en détail 24 mai

Fèves à planter, DE LA CAROLINE DU SUD.

500 sacs récemment reçus par les navires [illegible] et Jeddo, à vendre en lots convenables aux acquéreurs, par F. A. GONZALES & Co., 6, Front Levée, 24 mai—1m Entre Douane et Bienville.

RIZ CAROLINE—200 sacs riz Caroline, reçus par le steamer Dowell et à vendre par AVET FRÈRES, 21mai—1m Rue Bienville et Vieille Levée.

HUILE d'olive—50 paniers huile d'olive fraîche, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co 24 mars 27, St Louis

VINS—100 barriques vin rouge St Julien Médoc, 20 barriques do St Emilion 1846, 50 barils vin blanc Haut Sauterne, 20 do do Haut Barsac, 50 do do Haut Sauterne, qualité supérieure, 100 caisses do do do, 50 caisses vin rouge St Estèphe 1847, 50 do Muscat de Frontignan, 20 barils vin madère. PAUL JUGE FILS & Co 24 mai 27, St Louis

EAU de fleurs d'oranger &c. &c—50 caisses eau de fleurs d'oranger, 12 do de 100 1/2 boîtes sardines, 50 caisses vermouth, 50 do absinthe, 16 bottes bouchons [illegible] à vendre par PAUL JUGE FILS & Co. 24 mai 27, rue St Louis

BORDEAUX—[illegible] paniers [illegible] vieux, [illegible] demi-paniers do, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO. 24 mai 27 St Louis

A VENDRE—En débarquement du navire [illegible] arrivé du Havre—2 tonneaux fromages Gruyère, [illegible] par J. N. CURIEN, 24mai Encoignure Condé et Dumaine.

RECU par le steamer Europe, arrivé de Cincinnati, et à vendre en magasin 40 barils vieux Monongahela whiskey, 5 do do peach brandy, 10 do brandy commun, 1re preuve, 10 do gin [illegible] Jambons préparés pour famille, qualité supérieure, par J. N. CURIEN, Encoignure Condé et Dumaine.

COGNAC FINE CHAMPAGNE—15 1/4 pipes cognac Eagle & Brand, 1re preuve, [illegible] Louis Le Berton & Co [illegible] Castillon [illegible] Basque [illegible] 50 paniers [illegible] Ed Pernod et Verrier, [illegible] 20 do absinthe de C. F. Berger et Auguste Lex[illegible] A vendre en magasin par J. N. CURIEN, Encoignure Condé et Dumaine.

A vendre. UN MOULIN A CANNES et la machine [illegible]

AVIS.—Par acte passé devant [illegible] notaire public [illegible] J. DUCOURNAU.

LE soussigné prévient MM. les Médecins et Pharmaciens [illegible]

Formation de Société. [illegible] **Bechet-Fryer & Co.** [illegible]

Appareil gazogène à l'usage des familles. LE seul approuvé par l'Académie de Médecine [illegible] THEODORE FROIS, 14 rue du Canal

Cigares de la Havane 325,000 CIGARES de la Havane de toutes qualités, des marques les plus supérieures, en débarquement du brick Mary Elizabeth et à vendre par D. BORNIO Jr. 15 av 31, rue Gravier

AVANTAGES de la **Phoenix Distillery** [illegible] F. BERCIER [illegible] PEDRO DALBARADE.

A VENDRE Un Café, Grocerie et Billard, situé à [illegible] S'adresser sur les lieux 25mai

Filtres de noir animal à vendre. DEUX jeux de filtres de cinq pieds de diamètre sur six pieds de haut, avec robinets, bouchons, etc. seront vendus à un prix raisonnable et à des conditions libérales. S'adresser à CHARLES BYRNE, 22mai 16 Tchoupitoulas

PENDANT mon absence, M. Jacob Herr est chargé de mes affaires et de ma procuration. Toute procuration donnée antérieurement par moi est révoquée.—N. Orléans, 2 mai 1852 POSTHÈNE THOMAS, 2mai—1m 29, rue Natchez

BIERE & PORTER de R. B. Byass—140 barriques Porter en pintes. 40 barriques Porter en quarts, 150 " Bière en pintes, 50 " " quarts. En débarquement du navire Geo W. Bowne, à vendre en lots convenables, par O VALETON & CO. 11mai 25, Tchoupitoulas

ADR. Z. CAVELIER L. F. MAXENT. **CAVELIER & MAXENT.** *Rue Royale, No. 169.* INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. Z. Cavelier, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses.

ATTENDU par le navire Avondal, venant de Bordeaux, 17 barriques vin rouge ordinaire, à vendre par CAVELIER & MAXENT. 22 mai 169, rue Royale

Linge fait d'été, pour jeunes gens et enfans. FRANCIS FABRE & Co, 29 rue des Magasins. ONT dernièrement reçu un grand assortiment très complet de LINGE FAIT POUR ENFANTS pour le printemps et l'été, qu'ils offrent à vendre à des conditions très raisonnables. F. FABRE & Co, 24av 29 rue des Magasins

Barèges! Barèges! Barèges! *Au rendez-vous du bon marché, Maison Rouge, No 1, sur la Levée, et encoignure Baronne et Poydras.* CHEZ U. LAROUSSINI & Co., 30,000 METRES barège magnifique, à 20 cts la yarde au détail, le plus grand sacrifice qui se soit jamais fait, et pour que les dames qui achètent par robes puissent profiter d'une manière plus générale du grand rabais que nous leur offrons, nous vendrons l'article à 22 cts la yarde par pièces, pour que les personnes qui achètent en gros ne viennent pas nous enlever tout l'article dans un seul jour. Une diminution proportionnelle sera faite sur tout notre immense stock. U. LAROUSSINI & Co. Maison Rouge, sur la Levée, et enc. Baronne 13 av et Poydras.

A louer à Est-Pascagoula, UNE MAGNIFIQUE RESIDENCE, ayant six chambres, écurie, maisons à bains, etc. Cette jolie propriété est adjacente à celle du capitaine Watterman, faisant face à la Baie. S'adresser à Jacob Baptiste, à Est-Pascagoula, ou à WILLIAMSON, ZARATIN & [illegible], 21 mai 30 1/2, rue Poydras

Sirop—Sirop—Sirop. LES soussignés sont prêts à fournir aux commissionnaires épiciers, des sirops de tout parfum, emballés en caisses d'une douzaine, en choix et à des prix réduits. [illegible] VALETON & Co, 16mai 25, Tchoupitoulas

VIN de Bordeaux—70 barriques vin [illegible] Bordeaux bon ordinaire, en magasin et à vendre par ANT. GIRAUD, 19mai 46, Vieille Levée

SARDINES—30 caisses en quarts et demi-boîtes, en magasin et à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 26 mai 29, Vieille Levée

GENIEVRE en Hollande—25 pipes [illegible] W F VREDENBURGH & Co, 26 mai 29 Vieille Levée

HOTEL BELLOUARD, à la Baie St-Louis. Mme BELLOUARD vient de disposer sa pension de la Baie St Louis, et en fera l'ouverture le 1er juin. Elle a pris toutes les mesures nécessaires pour rendre sa maison agréable aux personnes qui voudront l'honorer de leur patronage. Confort, soins, attention constante, table délicate et abondamment servie, on y trouvera tout ce que peut exiger le touriste le plus difficile.

Mme Bellouard croit devoir annoncer d'une manière spéciale qu'elle a engagé les services d'un excellent chef de cuisine, connu par son habileté et ses ingénieuses ressources. C'est pour elle et pour la famille qui passent l'été à l'hôtel Bellouard une bonne fortune dont elle se hâte de leur faire part.

N. B.—Un établissement de bains est attaché à l'hôtel. 2juin—7

HOTEL DES CHENES VERTS, *Biloxi, Mississipi.* Cette magnifique résidence d'été, si bien connue dans le Sud-Ouest, sous la direction de Mme ELIZABETH PRADAT et de son fils JOHN R. PRADAT, située à environ un mille du village de Biloxi, sera ouverte aux visiteurs le 1er juin. Les Chênes Verts sont trop bien connus pour nécessiter une longue description. La popularité dont jouit cet établissement depuis nombre d'années ne fait qu'augmenter. Ses nombreux avantages naturels, sa position sur le lac, ainsi que l'eau salée pure qui vient du Golfe n'ont pas manqué d'impressionner favorablement les nombreux visiteurs de la Nouvelle-Orléans, Mobile et de tous les environs.

Les propriétaires ont fait, pendant l'hiver de nombreuses améliorations. La Buvette et la salle de Billards ont été réparées et mises à neuf, des Bateaux à voile seront en tout temps mis à la disposition des visiteurs, sans frais, du vin [illegible] à dîner.

On pourra toujours se procurer des chevaux et des voitures.

En outre, la célèbre BANDE DE MUSIQUE de la Nouvelle Orléans est engagée, et on peut s'attendre avoir deux bals par semaine.

Les visiteurs désirant descendre aux CHENES VERTS sont priés d'en informer les capitaines de bateaux, qui les débarqueront au wharf de l'hôtel.

CONDITIONS: Par semaine [illegible] $10; Par jour [illegible] 2

Les enfants et les domestiques paieront moitié prix. 6mai

Hotel Coudreau, BAIE ST LOUIS. LE soussigné a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général, que son hôtel est maintenant ouvert à ceux qui voudront le visiter. Cet établissement, fondé depuis longtemps, a été généralement connu qu'il serait superflu d'en faire ici une description et un éloge inutile. [illegible] Les conditions sont: Par mois $40; Par semaine $10; Par jour $2. 15 mai—3m AUGUSTE COUDREAU

Hotel du Bayou St-Jean. ANTOINE LEVROT a l'honneur d'informer le public, qu'il vient d'ouvrir [illegible] Hotel du Bayou St-Jean [illegible] **Venez et vous serez satisfaits.** Les bains sont disponibles à 15 cents [illegible]

HOTEL D'EST PASCAGOULA. L'Hotel de cette magnifique retraite [illegible] sera ouvert le 1er juin 1852 [illegible] C. KINGSTON LOYD.

Banque de l'Union de la Louisiane. Nouvelle Orléans, [illegible] mai 1852. UN dividende de [illegible] pour cent par action [illegible] C. ADAMS, Jr. Caissier.

GILDEMEESTER & Co., NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES, 31 rue Gravier.

LIQUEURS—[illegible] caisses superfines, 40 do curaçao, 20 do [illegible] à vendre par GILDEMEESTER & Co.

CHAMPAGNE—40 paniers de la marque Schreider, en magasin et à vendre par GILDEMEESTER & Co. 31, rue Gravier

FRUITS à l'eau de vie—40 caisses [illegible] En magasin et à vendre par GILDEMEESTER & Co.

SARDINES—[illegible] demi boîtes de la marque John Peneau, Nantes, en magasin et à vendre par GILDEMEESTER & Co, 21 mai 31 rue Gravier

VIN ROUGE, en barriques et en caisses—102 barriques vin rouge St Julien Médoc, Margaux, [illegible] 312 caisses vin rouge St Julien, Château Margaux, à vendre par POREE & GIRARD, 19 mai 7, rue St Louis

VIN BLANC en demi-barriques et en caisses—20 demi barriques Haut-Sauterne qualité supérieure, [illegible] caisses Haut Sauterne en bouteilles et demi-bouteilles, [illegible] POREE & GIRARD.

EAU DE VIE—[illegible] quarts et demi-quarts [illegible] J. J. Dupuy, A. Camus, à vendre par POREE & GIRARD 7, rue St Louis

KIRSCHWASSER—50 caisses [illegible] X. LAMBERT, 62 Magasins

CHARBON pulvérisé—[illegible] X. LAMBERT, 62 Magasins

ABSINTHE SUISSE—150 caisses [illegible] X. LAMBERT, 62 Magasins

LECTURE A BON MARCHE. RECU par le Jersey du Havre: **Ouvrages illustrés** de Balzac, A. Dumas, G. Sand, Eug. Sue, [illegible] Soulié, A. Karr, Pigault Lebrun, Paul de Kock, etc., etc., EN LIVRAISONS à **10, 20, 25, 30 CENTS, &c.** Aussi une [illegible] de **livres français**, entre autres: Esquisses d'une Philosophie, par Lamennais, Histoire des Girondins, par Lamartine, Histoire de 10 Ans, par L. Blanc, Histoire de la Bastille, Souvenirs Intimes du Temps de l'Empire, par E. M. de St Hilaire, Encyclopédie des Gens du Monde, Dictionnaire de la Conversation, Education Maternelle par Mme Tastu, Théâtre de A. de Vigny, Do de Ponsard, [illegible] Collection complète de l'ILLUSTRATION, et albums comiques de CHAM, etc. A vendre par A. PAYA & Co., 56, rue de Chartres. Agents pour le Journal "LE PHARE DE NEW-YORK," et pour "L'ILLUSTRATION DE PARIS."

LE PHARE DE NEW-YORK. *Paraissant tous les Samedis par numéro de 16 pages in-4o.* CE journal a complété la première année de son existence; la deuxième année a commencé avec le numéro de samedi 1er mai. La neutralité qu'il a su garder a fait du PHARE le journal le plus convenable pour tous ceux qui veulent suivre l'histoire actuelle de l'Europe et spécialement de la France. [illegible] Ceux des abonnés dont la souscription est expirée, sont priés de le renouveler sans délai, s'ils ne veulent éprouver aucune interruption dans l'envoi du journal. A. PAYA & Co. Agents. 56, rue de Chartres. Les conditions de l'abonnement restent telles que par le passé. Un An, port compris $3 50; Six Mois, do $2 00. On reçoit également à l'ILLUSTRATION, reçue par chaque steamer de la ligne Cunard. Un An, port compris $9 00; Six Mois, do $5 00; Un numéro seul 25 cents. Une réduction de UN DOLLAR est accordée aux abonnés du PHARE.

FARINE—1000 barils farine Indiana extra, 400 caisses amidon de Fox, 1000 caisses chandelles de l'Etoile, 300 barils mess [illegible], 200 demi [illegible], 100 barils jambons extra passés au sucre, 300 caisses savon Oleine oxide, 100 barillets et 150 barils prime graisse, 200 rouleaux toile supérieure, 20 balles chanvre, 50 barils [illegible], 30 colis langues de bœuf fumées, 100 paniers Champagne supérieur, 100 demi barils whiskey Monongahela, A vendre par SECCOMB & VOORHIES, 15mai 15, Tchoupitoulas

A VENDRE en débarquement du steamer J. [illegible], arrivé de St Louis 50 barils chaux 1re qualité, par J. N. CURIEN, 15mai encoig. Condé et Dumaine

Champagne! Champagne! RECU par le navire Windsor Fay, du Havre: 25 paniers vin de Champagne, grandes bout., 25 paniers vin de Champagne en demi bouteilles, véritables marques [illegible] à Rheims, à vendre en gros et en détail à des prix modérés, par J. N. CURIEN, 15mai encoig. Condé et Dumaine

LE soussigné étant sur le point de partir pour la Californie, offre ses services comme agent d'affaires, et avocat, pour tous ceux qui auraient quelques réclamations à faire dans cet Etat. Il sera très raisonnable dans ses prétentions. J. A. [illegible], 11mai—15 Avocat, rue St-Anne No 41.

Bottes, Souliers et Brodequins. 320 caisses en débarquement des navires Emperor, New England et Concordia. Aussi: Par le navire Sea Lion de Philadelphie—10 malles bottines et pantoufles d'été, pour dames Jenny Lynd, couleur claire, ensemble un assortiment de guêtres et bottines à lacets, couleurs fantaisie, pour enfans, à vendre par E. W. DUNBAR, 5 Magasins, 12 mai

BOTTES & SOULIERS—300 caisses prises et de saison, en débarquement des navires Sultana, Emperor et Muscongus, à vendre à des conditions libérales par JOHN M. GOULD & Co, 12mai 8, Magasins

SOULIERS, BOTTES—300 caisses en débarquement des navires Susan Hink et Richmond, de Boston, consistant en un assortiment général de bottes et souliers, convenable pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre par JOHN M. GOULD, 8, Magasins

CHAPEAUX! CHAPEAUX!—1000 caisses en magasin, consistant en un assortiment général de chapeaux à la mode, en soie, feutre, castor, panama, feuilles de palmier, etc., à vendre à des conditions libérales par JOHN M. GOULD, 8, Magasins 21 mai

INDIENNES [illegible] en débarquement de l'Empire City. NORTH BROTHER & Co enc. Magasins et Commune 22 mai

AVIS. GUSTAVE PORÉE. LÉON GIRARD. **POREE & GIRARD,** Marchands commissionnaires, *Importeurs de Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs, &c. &c. &c.* Rue St-Louis, No 7, près la rue Vieille-Levée.

CARTES A JOUER—150 grosses [illegible] à vendre par E J HART & Co, 32, Tchoupitoulas

MARCHANDISES NOUVELLES!!! *Récemment reçues* par le steamer Wm. Penn, par **SIMPSON,** 50, rue Canal.

UN chargement considérable de belles marchandises d'été, achetées dans le mois d'avril, et à un prix tellement minime qu'il sont à même de les offrir à un prix [illegible]

VINGT-CINQ POUR CENT au-dessous des cours habituels.

Au nombre de ces marchandises se trouvent:

1000 pièces Batistes à carreaux, depuis **10** CENTS et au-dessus.
500 pièces Guinghams à 12 1/2 et 15 cents.
Foulards soie très élégants à 50 cents.
JACONATS, Linons et Indiennes, nouveau genre.
Mantilles en dentelles, Schalls en dentelle, Bonnet [illegible]
Bobinet rose, bleu et blanc, et Mousseline pour moustiquaire.
Mouchoirs garnis en dentelle, bandes brodées, crêpe noir, nappes damassées, linge de table damassé et autres, coutil [illegible] de Marseille pour gilet, [illegible] etc. Tous ces articles [illegible] assortiment de

Marchandises Sèches, POUR HABITATION, **MENAGE,** et de Nouveautés. Seront vendues aux prix habituels chez **SIMPSON,** 50, RUE CANAL.

ANCIENNE MAISON L. CHABAL. JULES BOISSE, Successeur, **182, rue Chartres—Maisons Pontalba.** VIENT de recevoir par les derniers arrivages un magnifique assortiment de **Articles de Fantaisie et Parfumerie,** tels que: **Brosserie**—Brosse à tête, à dents, à cheveux, &c. &c. **Parfumerie**—Savons pour mode, cosmétique, huile antique, eau de Cologne, &c. **Ganterie**—Gants en chevreau, en soie, et en fil d'écosse. Grand assortiment de peignes pour dames, [illegible] **Coiffures pour Dames.** [illegible]

JULES BOISSE, 182, rue Chartres. On fait sur demande dans cette maison tous les articles de cheveux tels que— **Perruques—Toupets—Frisettes—Fausses-nattes. Perruques et Bandeaux pour Dames.** [illegible] par M. BOISSE. **Salon de Coiffure** [illegible]

AVIS IMPORTANT. *La Maison* **Vor. HEBERT & Cie., 149, rue de Chartres.** [illegible]

Abonnements à l'Illustration. [illegible] **Hébert,** [illegible]

Régularité et promptitude. *Bureau du chemin de fer de Carrollton.* Nouvelle Orléans, [illegible] mai 1852. [illegible] CHARLES [illegible], Secrétaire.

Th. MOREAU, *Rue Royale, encoignure Toulouse,* [illegible] **GRAND ASSORTIMENT DE COSTUMES DE BAINS DE MER** [illegible]

Vins rouges. 150 barriques vin [illegible] ordinaire, [illegible] L. MAJESTE, [illegible] Chartres

Excellente occasion. MME THEODORE, rue du Canal [illegible]

Changement de Domicile. L. MAJESTE, *Commissionnaire,* INFORME le public que son magasin qui était rue Toulouse, 26, est transféré 115, rue de Chartres, entre St Louis et Conti.

CAUSE D'INCENDIE. **Grande réduction de prix** *A. BARRAUD,* 49, Chartres, entre Bienville et Douane. INFORME ses nombreux amis et le public en général [illegible] **excessivement réduits.**

[illegible] SOULIERS ET CHAPEAUX [illegible] Emperor, Kensington, Adams et J. W. White—Aussi, [illegible] J. DOBBS & CO., successeur de R. G. Hobbs, No 12 Douane

Charbon—Charbon—Charbon. 150 boucauts excellent charbon Anthracite, arrangé expressément pour les restaurants et l'usage des familles. Toujours en main et à vendre par McLEAN, WILLARD & Co, 29av—6m 77 Douane et Co Royale

Banque d'Echange, 28, rue du Camp. TRAITES à vue et à terme, sur New York, Philadelphie, Baltimore, Boston, Cincinnati, Louisville, St Louis, Wheeling, Mobile, Charleston, Augusta, Savannah, San Francisco. On recevra des dépôts, et quand le montant de ces dépôts, à quelque moment que ce soit pendant le mois, n'aura pas été au dessous de $1,000, un intérêt de six pour cent sera alloué sur le montant de la balance. HORACE BEAN & Co 1mars—30 Directeurs

VIN ROUGE—en barriques vieux St Emilion [illegible] A vendre par A. DUBUCH, 77 rue St Louis, entre Royale et Bourbon

100 barriques vin rouge ordinaire [illegible] A vendre par A. DUBUCH, 77 rue St-Louis, entre Royale et Bourbon.

50 barils vin blanc Haut Sauterne, 25 do do Barsac, [illegible] A vendre par A. DUBUCH, 77 rue St Louis, entre Royale et Bourbon

15 quarts de [illegible] 1820, [illegible] A. DUBUCH, 77 rue St Louis entre Royale et Bourbon

MATCHES. LES ALLUMETTES de L. A. Guillemain, rue [illegible] No 280, et celles de M. Lacour de New York, sont à vendre chez J. R. LANG, [illegible] rue de Chartres

POUDRE MARGUERITE, pour blanchir et conserver la peau. [illegible] **Dépôt, rue du Canal, 67, chez Mme THEODORE.** N. B.—Toute poudre qui ne porterait pas la signature de Mme Théodore serait contrefaite et de nulle valeur. Mme Théodore étant la seule dépositaire à la Nouvelle Orléans de cette composition remarquable. 4 mai—1m

S. V. BARRETT. *Agent et négociant de Vins, Eaux-de-vie, Bouteilles, Capsules, Etiquettes,* No 54, VIEILLE-LEVEE. Les commandes sont exécutées avec promptitude et les conditions sont libérales. 12 av

Chemises, Chemises. LES soussignés informent leurs amis qu'ils viennent de recevoir un assortiment complet de **Chemises en toile et coton,** qui ne peuvent être surpassées tant pour la qualité que pour la manière dont elles sont faites. FRANCIS FABRE & CO., 7 av 29, Magasins

Chemises de [illegible] en coton—11 caisses. **Toile d'Irlande**—10 caisses. **Mouchoirs batiste**—3 " **Chapeaux paille**—5 " **Iodure Potassium**—1 caisse de 50 flacons. **Vin Madère**—Loison Particular, Alberta & Blackburn, en quarts et pipes. **Eau-de-Vie** en quarts et demi pipes, marques G. de Gaulue, Fine Champagne, [illegible] et autres marques, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 1mai 24, rue Douane

VEAUX cirés, de Blondin frères—2 caisses qualité et grandeur extra, en débarquement du Windsor Fay, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD. 15 mai

MERINOS double chaîne—Une caisse en débarquement du Windsor Fay, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD

MADRAS français—1 caisse en débarquement du State of Maine, du Havre, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD 15 mai

CHINA GRASS, ou mousseline soie—Une caisse grande nouveauté, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD 15 mai

CHAUSSETTES batiste, françaises—2 caisses rayées et chinées, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD 15 mai

CHAUSSETTES écrues, anglaises—2 caisses qualité extra-fine, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD. 15 mai

CIGARES de la Havane—20,500 Regalias & Millar, Decude, reçus et à vendre par Y. QUADRAS & Co, 17mai 16, Douane

CHOCOLAT—Des meilleures marques, telles que Xeres, blanc, [illegible], à vendre par Y QUADRAS & Co, 17mai 16, Douane

ACIDE sulfurique—20 bouteilles acide concentré, à vendre par F. P. DUCONGE, 12 mai 29, rue Chartres.

CIGARES de la Havane—Constamment en main, à vendre un excellent assortiment de cigares de la Havane, de différentes qualités et des meilleures manufactures de la Havane, tels que Imperiales, Canones, Cabanas, Vegueros, Regalias, Medias, Prensados, Panetelas, Londres, Milares, par DELVAILLE & MORENO, 17 mai 34, Vieille Levée.

PAPIER à lettres et à écolier—2500 rames rayé et non rayé, à vendre par BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée 19 mai

PAPIER FLORENCE, à l'entrepôt—1500 rames papier florete, convenable pour le marché du Mexique, à vendre par BERNARD TURPIN, 19 mai 20, Vieille Levée

TABAC EN FEUILLES—50 balles pour envelopper, à vendre par BRUGUIERE & Co.

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans

JEUDI, 27 MAI 1852

Dernière représentation de Mme [illegible]

JERUSALEM, Grand opéra en 4 actes, de Verdi.

On commencera à sept heures.

LIQUIDATION.

Grands sacrifices.

$250,000 DE MARCHANDISES SECHES EN LIQUIDATION, PAR **R Haggerty & Frere** *No 58 rue du Canal et No 9 rue Royale.*

S'étant décidés à se retirer des affaires, offrent leurs marchandises, tout récemment importées, évaluées à plus de $250,000, au prix coûtant, et beaucoup d'articles même au dessous du prix de vente.

Etant positivement obligés de vendre toutes nos marchandises immédiatement, n'ayant que quelques mois pour vendre tout le stock, nous offrirons toutes les marchandises suivantes à très grands sacrifices.

Nous prions aussi particulièrement les [illegible] afin de faire de bons marchés, [illegible] accorder cet avantage là qu'à toutes nos [illegible] puisqu'il faut que nos marchandises soient vendues au véritable prix coûtant.

LISTE DES ARTICLES. *Nous avons maintenant en magasin:*
5,000 pièces Toile d'Irlande;
670 pièces Toile à drap 12/4;
12,000 pièces Ouvré;
2,000 pièces Serviettes damassées;
6,000 pièces Nappes damassées;
2,300 Damassé en pièces;
3,300 Services de toile;
3,000 pièces Platilles;
4,000 pièces Bretagnes;
2,000 pièces Estopilles;
1,000 pièces Toile de Paris;
1,000 pièces Toile de Coutray;
300 pièces Russie blanc;
400 pièces Russie écru;
5,000 pièces Coton blanc;
1,000 pièces Toile d'habitans;
300 pièces pour rideaux de galerie;
2500 DOUZAINES BAS ANGLAIS.

Formant le plus bel assortiment qui ait jamais été offert à la Nouvelle-Orléans.

[illegible] NOTRE STOCK [illegible] AYANT ACHETE [illegible]

$25,000 de Marchandises suisses, étant sans exception le plus bel assortiment qui ait jamais été offert pour les marchands du Sud.

[illegible]

Maintenant vendus à la moitié de la valeur réelle.

[illegible]

A moitié de leur valeur.

[illegible]

Toujours avec un assortiment dont il serait impossible de trouver le pareil dans aucune autre maison en ville. Il faut que le tout soit vendu immédiatement sans aucune référence au prix coûtant. Les marchandises non vendues au moment où le magasin fermera seront envoyées à l'encan.

MAISON ROUGE, *Entre les deux marchés—Levée* [illegible] *Halle aux viandes.*

Marchandises sèches à bon marché. EN débarquement du navire [illegible] reçus, par d'autres arrivages, de France et de New York, un assortiment de marchandises [illegible] JOS. B. ROBERT &

D APPLETON & Co., 200 Broadway. *Viennent de Publier* **Le Dictionnaire de prononciation espagnole et anglaise, PAR VELASQUEZ, D'après l'édition de Seoane, de Neuman et de Baretti.** [illegible]

Par Mariano Velasquez de la Cadena [illegible]

[illegible] 60, rue du Camp

TOILES! TOILES!! TOILES!!! 25 POUR CENT DE REDUCTION. **GIQUEL & JAMISON,** No 12, RUE DE CHARTRES. DESIRANT réduire leur beau stock, avant le départ de l'un d'eux pour l'Europe, offrent [illegible] rabais de 25 pour cent, [illegible]

Toiles—Toiles. 20 caisses toile d'Irlande de toutes qualités [illegible]

Toutes nos toiles sont garanties **pour fil** et sortant des meilleures manufactures.

Aussi—Articles pour habitation. GIQUEL & JAMISON, 2fév 12, Chartres.

LE Public est prévenu de ne faire aucun crédit pour le compte des goëlettes Hécidée et Stéphanie, de Bordeaux, sans une autorisation du consignataire. Nouvelle-Orléans, le 14 mai 1852. JEAN COUSIN, 17 mai—1m propriétaire.